



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,4 UEC

*La planification et la gestion des risques, vers une prise en charge
(FM-CIVIL-101)*

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- prendre conscience de l'ensemble de la problématique de la gestion des risques, de leur prise en compte dans la planification du territoire, dans la prévention et dans la surveillance.

Contenu

1. Le contexte Québécois et Canadien de la sécurité civile
 - Les orientations
 - Les lois et les règlements
 - Les organisations en causes
 - Les schémas de sécurité civile
2. Définition du risque, de la vulnérabilité, d'un sinistre et des phases de l'évolution d'une situation dangereuse
3. L'inventaire des risques
 - L'identification : Les types de risque. Les sources d'information
 - Les risques localisés et non localisés
 - Cartographie des risques localisés
 - Les moyens techniques : Les bases de données, la géomatique
 - Les méthodes de structuration de l'information
4. L'analyse des risques
 - Évaluation du risque, méthodes et modèles
 - Indice de vulnérabilité (Le danger)
 - Impacts sur les populations et les organisations
5. La mise en œuvre des interventions afin de maintenir la sécurité
 - Les moyens de prévention
 - L'information
 - Les précautions
 - La préparation
 - Les interventions
6. Atelier de discussions et d'échange

Clientèle visée

- Organisations, entreprises et organismes gouvernementaux, municipaux, provinciaux et fédéraux concernés par la sécurité civile.
- Personnel travaillant en gestion, aux opérations, à la coordination, et aux interventions auprès de la population.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.